

Vaccins : Un dossier accablant !



Il va vous falloir oublier tout ce que l'on vous a dit et que vous croyez sur les vaccins, TOUT ! Cela demande une grande ouverture d'esprit et du courage, car certains, en découvrant la réalité, voient le sol s'ouvrir sous leurs pieds. Sachez que nous aussi nous sommes laissés abuser, mais c'était il y a plus de 40 ans...

« Bienvenue au monde de l'endoctrinement, des croyances sectaires irrationnelles, celui des vaccins ! »

Énorme :

On s'oriente vers une astuce sémantique pour contourner le mot « obligatoire » !

Faute d'arguments scientifiques, incapables de répondre à nos objections implacables, et pour éviter les termes politiquement incorrects comme « obligatoire », en jouant sur les mots, nos responsables s'orientent vers une liste de vaccins « exigibles ». Une belle pirouette sémantique, hypocrite, car cela revient au même, à cela près, que la liste des vaccins « exigibles » serait établie par décret ! L'arbitraire total, ainsi on passera de 3 vaccins obligatoires actuels, à 8, puis 9... avec la possibilité de se voir imposer à tout moment, comme « exigible », un vaccin de type « H1N1 » !

Exemple : <http://www.kla.tv/index.php?a=showlanguage&lang=fr&id=7690> (7 mn)

Nous avons travaillé, au-delà de notre expertise, à partir d'une masse considérable d'informations, qui démontrent que les vaccinations sont bien une opération criminelle contre l'humanité.

Or, les pantins chargés de mettre en place ce programme, sont acculés à une fuite en avant, sans jamais pouvoir faire marche arrière, sous peine de voir leur édifice s'écrouler.

Leurs seuls « arguments » (*outré le dénigrement, le mensonge et les invectives*) sont de miser sur la peur, sur une croyance irraisonnée du public en ce dogme, qu'ils ont su rendre « intouchable » dans l'inconscient collectif, et sur les moyens d'État pour imposer ces poisons par la force.

Nous produisons des éléments probants et accablants, prouvant la nature criminelle, consciente et délibérée, du programme des nouvelles vaccinations « exigibles »...

Pour tout dire, de l'explosif ! Et si on laisse faire ça...

Tout médecin, infirmier, pédiatre peut débattre de la vaccination, mais avec un revolver braqué sur sa tempe

Si pour des raisons sanitaires et scientifiques, il remet en cause la vaccination, il risque la radiation, la prison ferme et jusqu'à 100 000 euros d'amende. C'est dans ce climat de menaces continuelles à l'égard des personnels de santé que s'ouvre cette « Grande concertation » sur la vaccination en France... Quel résultat honnête peut-il en sortir dans ces conditions ? Car c'est un peu comme si vous aviez à disposition que bouton « OUI », et là, si vous pressez, tout va bien, mais si vous choisissez le bouton « NON », vous sautez avec...

Dans un article paru dans le Quotidien du Médecin le 08 février 2016 donnait comme titre : « La vaccination pourrait doper de 153 000 milliards l'économie mondiale ».

Marisol Touraine : « Il lui fallait s'assurer que la démocratie en santé serait à sa botte »

La Conférence nationale de santé : « Un comité Théodule entendu de personne » selon son ancien secrétaire général

Par la rédaction de France Info, lundi 22 février 2016 09:38

Thomas Dietrich, qui a démissionné vendredi (19/02/16) de son poste de secrétaire général de la Conférence nationale de santé, dit sur France Info voir en cette entité « Une sorte de comité Théodule dont on prétend tenir compte des avis, mais qui n'est entendu de personne ». La Conférence nationale de santé regroupe les différents acteurs de la santé, et est censé aider le gouvernement à orienter sa politique de santé.

« On fait croire que l'on construit une politique de santé en lien avec un certain nombre d'acteurs alors que l'on construit une politique de santé de manière très verticale, sans retour de terrain, un peu en vase clos, dans un ministère coincé dans le 7ème arrondissement de Paris », insiste Thomas Dietrich. L'ex-secrétaire général explique sa démission par de récents épisodes, notamment la question de la fin de vie : « L'avis de la CNS, qui est une autorité indépendante, a fait sortir de ses gonds la ministre [de la Santé Marisol Touraine]. Normalement elle n'a pas à essayer de censurer un avis rendu par une instance indépendante. »

Thomas Dietrich critique également vivement le débat public sur la vaccination annoncé mi-janvier par Marisol Touraine, une « vaste mascarade », selon lui : « Les conditions de transparence et d'indépendance de l'organisateur ne sont pas garanties. L'agence qui organise ce débat, l'agence nationale de santé publique, est sous tutelle de l'État. C'est embêtant, **d'autant plus qu'elle fait aussi des campagnes pro-vaccination**. Je pense que rester voulait dire que je cautionnais le système. Quand la situation est problématique à ce point, il faut sortir du système et le dénoncer. Je pense que je vais avoir quelques problèmes à revenir dans l'administration française pour les trente prochaines années. »

<http://www.franceinfo.fr/fil-info/article/la-conference-nationale-de-sante-un-comite-theodule-entendu-de-personne-selon-son-ancien-secretaire-768583>

Des pressions sur des sujets sensibles

Il sait de quoi il parle puisque durant un an, il a dirigé le secrétariat général de la Conférence nationale de santé. Créé par une loi de 2004, cet organisme (à ne pas confondre avec la Grande conférence de santé qui s'est tenue jeudi dernier), est constitué de 120 membres, représentant l'ensemble du paysage de la santé : usagers, professionnels du soin, élus, chercheurs, assureurs, laboratoires... Sa mission est simple : rendre des avis indépendants pour éclairer, notamment les parlementaires et le ministère.

Cette instance est assujettie à la Direction générale de la Santé, elle-même dépendant de la ministre, Marisol Touraine. Or, selon Dietrich, le ministère ne supporterait pas certaines prises de positions. Son avis sur la « Loi fin de vie », qui n'allait pas assez loin, fut le début de l'entrée en disgrâce de la CNA. Le coup de grâce vint lorsque sa présidente, Bernadette Devictor, afficha sa volonté de piloter un débat national sur la vaccination.

Des pressions commencèrent alors à s'exercer. Lors d'une réunion avec Benoit Vallet, rapporte Thomas Dietrich, « il fut exigé que je fasse relire les avis ou contributions de la CNA par le cabinet de la ministre ». Une première. Plus tard, le fonctionnaire fut convoqué par sa hiérarchie qui s'opposait à la diffusion d'une lettre d'information de la CNS. « **La volonté affichée d'organiser un grand débat sur la vaccination avait effrayé** », écrit le démissionnaire.

Finalement, la ministre demandera un rapport sur la vaccination à une députée socialiste, Sandrine Hurel, et lancé un débat national dont l'organisation a été confiée au Pr Alain Fisher, « membre éminent du comité de campagne de Martine Aubry, lors des primaires de 2011 », rappelle encore l'auteur.

Une importante baisse de budget

Pendant ce temps, la source financière de la CNA s'est tarie. La part servant à indemniser ses membres bénévoles est tombée de 80000€ en 2012 à 59600€ en 2015. La part servant à organiser les débats publics est tombée de 141000€ à 96000€. De même, les promesses du Directeur général de la Santé de renforcer les rares effectifs n'ont finalement pas été tenues.

Une évolution qui n'a rien d'économique, si l'on en croit Thomas Dietrich, car le ministère a pu trouver 400 000 € pour financer une nouvelle structure, « l'institut pour la démocratie en Santé », dont la secrétaire générale était jusque-là conseillère de Marisol Touraine.

« Il lui fallait s'assurer que la démocratie en santé serait à sa botte ».

Interrogé samedi, Thomas Dietrich assume sa lettre. « Je démissionne parce que je n'ai rien à perdre, je suis libre. Je sais que je risque des sanctions en tant que fonctionnaire, mais je ne pouvais pas continuer comme ça ».

Quel résultat honnête peut-il en sortir dans ces conditions ?

On est en droit de se poser la question... D'autant plus qu'il faut également rappeler la loi du 29 juillet 1994, qui dit que : « **Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment** ».

Le **consentement** du malade à ses soins, est une obligation consécutive au caractère contractuel de la relation médecin-malade. La notion de **consentement éclairé** implique que le médecin est tenu de présenter clairement au patient tous les risques d'une conduite thérapeutique. Dans l'ordre, le consentement éventuel vient donc bien **APRÈS l'information**.

De toute évidence, nous nageons là en pleine contradiction : Il est « interdit » de remettre en cause les vaccins, et de fait, si un médecin le fait, il se retrouve ostracisé dans sa profession, jusqu'à être empêché de l'exercer, avec au bout, la menace extrême de la prison.

En même temps, la ministre parle de « Grande concertation », de contributions, de débat... Et surtout, la loi oblige à informer les patients sur les effets réels des vaccins, et les risques encourus d'effets « indésirables »... Un médecin est donc légalement obligé d'informer le patient à qui il va injecter un vaccin **obligatoire**, sur la nature de l'acte et ses conséquences, dans le but d'obtenir son... consentement... Mais dans les faits, s'il le fait, et si sa conscience le pousse jusqu'à déconseiller cet acte, eu égard aux dangers encourus, il sera radié et ne pourra plus exercer. D'une certaine façon, ça tombe bien, si l'on peut dire, puisque obligation vaccinale il y a (*cas du DTP en France*), à quoi ça sert donc de discuter... **Et quel sens cela a-t-il d'informer un patient que ce qu'on va lui injecter est une soupe de poisons, pour obtenir son consentement (!) à l'accomplissement d'un acte... obligatoire ?**

Sur un sujet aussi important, on voit dès le début que nous sommes au royaume d'Ubu, celui de l'absurde et de l'arbitraire !

Un vaccin est une soupe de poisons

Entrent notamment dans leur composition :

Le sulfate d'ammonium, qui est un poison suspecté d'attaquer le foie, le système nerveux, le système gastro-intestinal et respiratoire.

La Bêta-propiolactone, qui est un produit connu pour ses propriétés cancérigène ; poison suspecté d'attaquer le foie, le système respiratoire et gastro-intestinal, ainsi que la peau et les organes des sens.

Des levures génétiquement modifiées, de l'ADN bactérien ou viral d'animaux : Substances qui peuvent s'incorporer dans l'ADN des vaccinés et entraîner des mutations génétiques inconnues.

Du latex : produit qui peut produire des réactions allergiques mettant en péril le pronostic vital.

Du glutamate de sodium : produit neurotoxique connu pour ses effets mutagènes, tératogènes, entraînant des malformations et monstruosité et ses effets sur la descendance. Responsable d'allergie.

De l'aluminium neurotoxique et cancérigène (adjuvant), suspecté d'intervenir dans la maladie d'ALZHEIMER, de certaines démences, de comas et d'attaques. Responsables également d'allergies cutanées. Impliqué dans la myofasciite à macrophages.

Du Formaldéhyde (= formol) : constituant principal des substances employées dans l'embaumement ; poison lorsqu'il est ingéré, carcinogène, impliqué dans les leucémies, les cancers du cerveau, du colon, des organes lymphatiques, suspecté d'occasionner des problèmes gastro-intestinaux ; poison pour le foie, le système immunitaire, le système nerveux, les organes de reproduction. Utilisé pour inactiver les germes.

Des micro-organismes : virus ou bactéries vivants ou tués, ou leurs toxines. Le vaccin polio contenait du SV40, le vaccin hépatite fait appel à ce virus du singe.

Du tri (n) butylphosphate : Suspecté d'être un poison pour les reins et les nerfs.

Du glutaraldéhyde : Poison s'il est ingéré, responsable de malformations néonatales chez les animaux d'expérimentation.

De la gélatine : Produite à partir de certaines parties de la peau des veaux ainsi que des os de bovins déminéralisés et de peau de porcs. Responsable d'allergies.

De la gentamycine et de la polymyxine B (antibiotiques) : toxiques pour les reins et le système nerveux ; responsable d'allergies pouvant être mortelles.

Du mercure (conservateur) : substance des plus dangereuses, qui a une affinité pour le cerveau, le foie, l'intestin, la moelle osseuse et les reins. D'infimes quantités peuvent causer des dommages graves au cerveau. Les symptômes de l'intoxication au mercure sont divers et certains sont superposables aux troubles et désordres autistiques. Théoriquement interdit dans les vaccins depuis 1999.

De la Néomycine (antibiotique) : Substance qui perturbe l'absorption de la vitamine B6. Une erreur d'assimilation de la vitamine B6 peut entraîner une forme rare d'épilepsie et de retard mental.

Réactions allergiques pouvant être mortelles. Toxique pour les reins et le système nerveux.

Du phénol/phénoxyéthanol : Utilisé comme antigel. Toxique pour toutes les cellules et capable de dérégler les réponses du système immunitaire.

Du borate de sodium (Borax) : Utilisé comme insecticide et comme raticide (*mort aux rats*) et contenu dans le très à la mode vaccin GARDASIL. Utilisé en milieu vétérinaire comme stérilisant.

Du polysorbate 80 : Utilisé en médecine du cerveau pour **faciliter le franchissement par les médicaments de la barrière hémato-encéphalique (!)**...

Question : « *Pourquoi les fabricants de vaccins veulent-ils favoriser le passage dans le cerveau de l'aluminium et du mercure, notamment ?!?* »

Des bactéries, comme la Bordetella pertussis, couramment utilisées en tant qu'adjuvants des vaccins qui seraient susceptibles de déclencher des scléroses en plaques. Une étude intitulée « *Le rôle potentiel de la colonisation subclinique par la Bordetella pertussis dans l'étiologie de la sclérose en plaques* » a d'ailleurs été publiée dans la revue Immunobiology (source : multiplesclérosisnewstoday.com ; 1^{er} décembre 2015).

Des cellules humaines et animales diverses : Des cellules humaines provenant de tissus de fœtus ; de l'albumine humaine, du sang de porc, de cheval, de mouton ; de la cervelle de lapin, de cobaye ; des reins de chien, du cœur de bœuf, des reins de singe, des embryons de poulets, des œufs de poules (pouvant être contaminés par le virus de la leucose aviaire c'est-à-dire la leucémie des poules...), des œufs de canards, du sérum de veau (pouvant être porteur des prions du Creutzfeldt Jacob)...

Des nanoparticules, sur lesquelles les laboratoires se gardent bien de communiquer...

Quant on pense que les ventes d'une célèbre boisson pétillante avait vu ses ventes chuter parce que des traces de benzène avaient été trouvées dans UNE bouteille ! Les gens ont un comportement totalement irrationnel ! Précisons, concernant cette composition, que nous parlons de la partie connue...

Les composants secrets :

Par exemple, grâce à un informateur qui souhaite rester anonyme pour des raisons de sécurité personnelle, le Dr Bradstreet (suicidé le 19/6/15) et autres chercheurs médicaux alternatifs, en sont arrivés à comprendre que **la Nagalase est introduite dans le corps des personnes qui reçoivent des vaccins**. Le Dr Bradstreet a compris que les gens présentent des réactions différentes à la Nagalase et que chez un faible pourcentage de ces personnes, il n'y a pas de suppression du système immunitaire. Cependant pour la majorité des personnes on retrouve **cette dangereuse suppression du système immunitaire qui ouvre la porte au cancer et à l'autisme**.

Le constant phénomène de commutation

Accordant une interview au magazine de consommateurs *UFC Que choisir*, en février 2003, le docteur Mohammed KHEIR TAHA, directeur adjoint du Centre national de référence du méningocoque à l'Institut Pasteur, reconnaissait que :

« *Dans l'évolution des infections à méningocoques, il y a un aspect qui nous fait très peur, ce sont les changements dans les types de bactéries apparus à l'occasion des campagnes de vaccination massives. Ainsi, en Tchéquie, après les campagnes de 1993, on a vu arriver des infections à méningocoque B, certains C ayant commuté vers les B. Ce phénomène de commutation dans lequel la bactérie se détruit et échange son bagage génétique avec les bactéries voisines, se produit constamment. Ce qui change tout, c'est la sélection, par le vaccin, de nouveaux variants virulents et invasifs* ».

Ce phénomène a également été observé en Grande-Bretagne en 2001. En raison d'une incidence élevée de méningites à méningocoque de type C en 1999, les autorités sanitaires britanniques décident de vacciner 15 millions de jeunes contre ce type de méningite bactérienne. L'année suivante, comme le reconnaît le Conseil supérieur d'hygiène publique français (CSHP), dans un avis du 8 mars 2002 :

« *[...] En Angleterre, depuis la mise en oeuvre de la vaccination, alors que la mortalité liée au méningocoque du groupe C a fortement chuté, la mortalité globale par méningite à méningocoques (c'est-à-dire de groupe B + C) n'a pas baissé et le nombre d'infections à méningocoques liées à des sérogroupes B a poursuivi sa progression* ».

Cet avis du CSHP, qui n'est pas paru au *Journal Officiel*, n'a bien évidemment pas été transmis aux médecins et aux patients lors des campagnes de vaccination contre la méningite à méningocoque de type C, instaurées d'abord en Auvergne puis dans trois départements du Sud-Ouest (*Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées*). Les mêmes causes engendrant les mêmes effets, les méningites de type C laissèrent la place à des méningites de type B pour lesquelles n'existait aucun vaccin. Notons au passage que le quotidien britannique *The Observer* nous apprendra en 2000 que plus de 16 000 effets secondaires des vaccins Méningitec de Wyeth Lederlé et Meninjugate de Novartis –soit une réaction adverse pour 907 doses– ont été occultés par les fabricants. De plus, 12 décès ont été signalés dont 7 morts subites et inexplicables et un décès par convulsions dix jours après la vaccination.

Ces chiffres sont sans doute beaucoup plus élevés, puisque le Département de la santé reconnaît lui-même que seulement 10 à 15% des réactions sont signalées, tout en les ayant considérablement minimisés afin de justifier un rapport bénéfice/risque très favorable. Le quotidien britannique terminera son article en titrant : « *Possible conflit d'intérêt parmi les membres du comité conseillant le gouvernement* », dont quatre déclarent des liens d'intérêt avec Wyeth, voire en plus les autres fabricants de vaccins contre les méningites.

Quid des plusieurs centaines de plaintes déposées à Clermont-Ferrand en 2015, mais aussi en Italie, concernant ce même Méningitec dans lequel ont été retrouvées des nanoparticules.

L'importance du portage oropharyngée

La flore de l'arbre respiratoire supérieur est très variée et abondante au niveau du rhinopharynx (108/ml de sécrétion pharyngée). Elle contient de nombreux opportunistes majeurs : staphylocoque doré (orifices nasaux en particulier), *Bordetella*, streptocoques (dont *S. Pneumoniae*), *Haemophilus*, *Neisseria* (dont *Neisseria meningitidis* présent dans 10 à 40%), *Branhamella catarrhalis*, des anaérobies, corynébactéries, lactobacilles... Tout vaccin bactérien, comme tout antibiotique, peut dès lors exercer une pression de sélection sur les nouvelles bactéries qui ont commuté.

Autres commutations bactériennes à *Haemophilus B*, pneumocoque, *Bordetella* (coqueluche)...

Le constant phénomène de commutation concerne toutes les bactéries présentes dans l'oropharynx qui peuvent à leur tour subir les pressions de sélection vaccinale ou après antibiothérapie.

Haemophilus B

Comme d'autres pays occidentaux, la Belgique a décidé de vacciner les enfants contre les méningites à *Haemophilus* de type B en 1992. On observa à partir de l'année suivante la disparition progressive de ces méningites de type B et leur remplacement par des méningites à *Haemophilus* de type A, C, D, E... avec un doublement de la fréquence globale. Plus inquiétant encore, on constata un doublement de la fréquence des méningites à méningocoques de type A, B ou C, beaucoup plus graves. Une évolution semblable a été observée au Canada, depuis l'adoption du vaccin conjugué en 1992. Les données épidémiologiques confirment en tous points le changement observé en Belgique avec le doublement de l'incidence des infections invasives à *Haemophilus* non B, ainsi que celle des méningites à méningocoque, dont l'augmentation de fréquence a également été reconnue, sans qu'une quelconque relation de cause à effet n'ait, bien entendu, été envisagée.

Le pneumocoque

Certains agents pathogènes, tels que *Streptococcus pneumoniae* et *Haemophilus influenzae*, réagissent à la pression vaccinale par un phénomène de « commutation de capsule » ou de « remplacement de capsule ». Par exemple, dans le cas des *S. Pneumoniae* causant des infections invasives à pneumocoque, la mise sur le marché du vaccin antipneumococcique conjugué heptavalent a mené à l'apparition de maladies causées par des sérotypes de pneumocoque liés au vaccin [1] ou des sérogroupes non liés au vaccin.

On a également observé une commutation de capsule chez des pneumocoques pathogènes [2]. Concernant le vaccin PCV7, le Prevenar, l'INVS rapporte que « le remplacement des sérotypes vaccinaux par des sérotypes non vaccinaux a été observé aux États-Unis où l'incidence des cas dus à des sérotypes non vaccinaux a augmenté de 22% chez les enfants de moins de 5 ans quatre ans après l'introduction du PCV7 tandis que l'incidence des cas dus à des sérotypes vaccinaux a diminué de 97%. Aux États-Unis, le sérotype 19A a émergé comme le sérotype le plus fréquent représentant 35% des souches isolées chez les enfants de moins de 5 ans en 2004 ».

Malgré cette expérience concordante, l'étude de l'INVS se veut prudente avant de conclure ainsi et considère comme « prématuré » de conclure aujourd'hui à une émergence de sérotype non vaccinaux qui serait liée à la pression de sélection exercée par la vaccination des nourrissons !

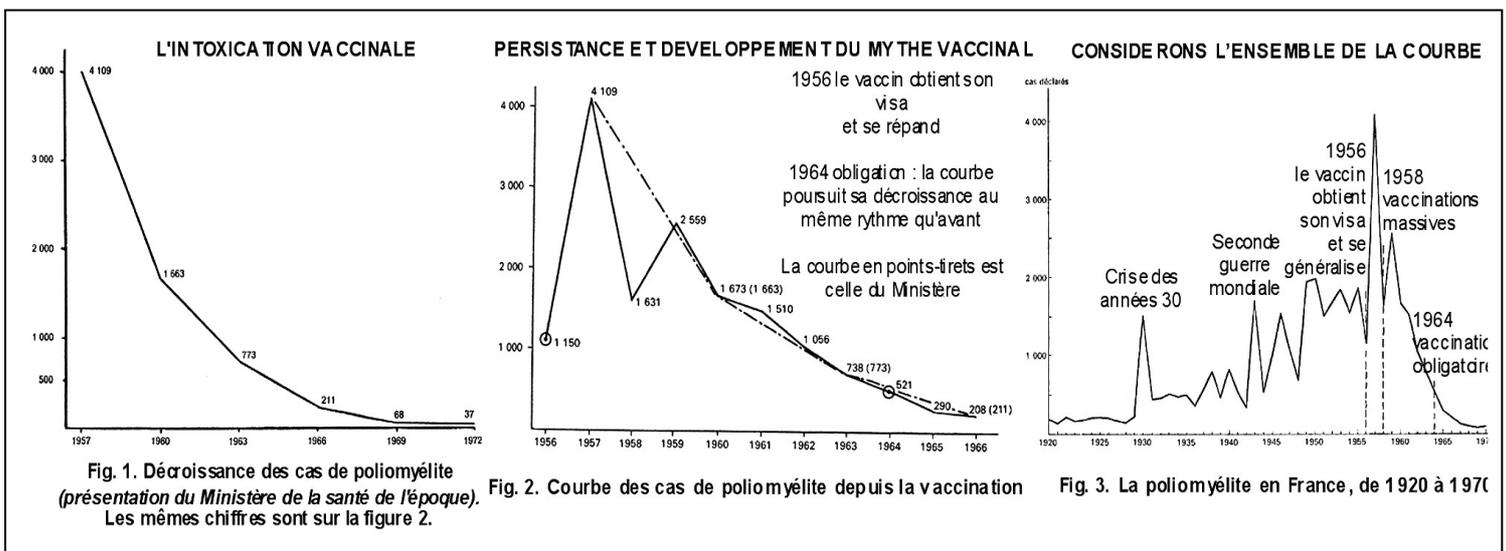
[1] Clin. Infect. Dis. 2006 ; 42:907-14

[2] Dr Raymond TSANG : "Sélection immunitaire résultant d'une pression vaccinale" et "Invasive *Haemophilus influenzae* in Manitoba, Canada, in the postvaccination era", J. Clin. Microbiol., 2006

L'efficacité des vaccins n'a jamais été prouvée scientifiquement

C'est inimaginable, mais vous ne trouverez aucune étude prouvant l'efficacité des vaccins.

Cette courbe montre que le vaccin « antipolio » n'est pour rien dans la diminution de la polio :



Bien au contraire, non seulement le vaccin ne sert à rien, mais il favorise les épidémies :

En témoignent les chiffres éloquentes d'une épidémie de polio survenue en Inde en 2007-2008 et qui, selon les propres données de l'OMS révèlent que 77 % des gens touchés avaient reçu plus de 7 doses de vaccin polio oral, soit disant « le plus efficace » et 18 % d'entre eux avaient reçu 4 doses ou plus, ce qui porte au total le nombre de gens touchés et pourtant archi vaccinés à 95 % et même à 99 % de vaccinés !

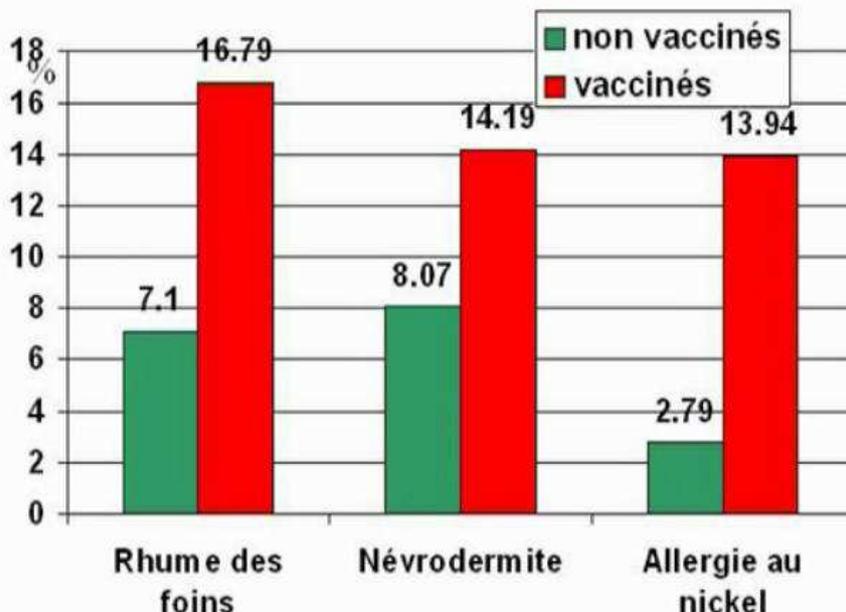
Distribution des 1433 cas selon le nombre de doses



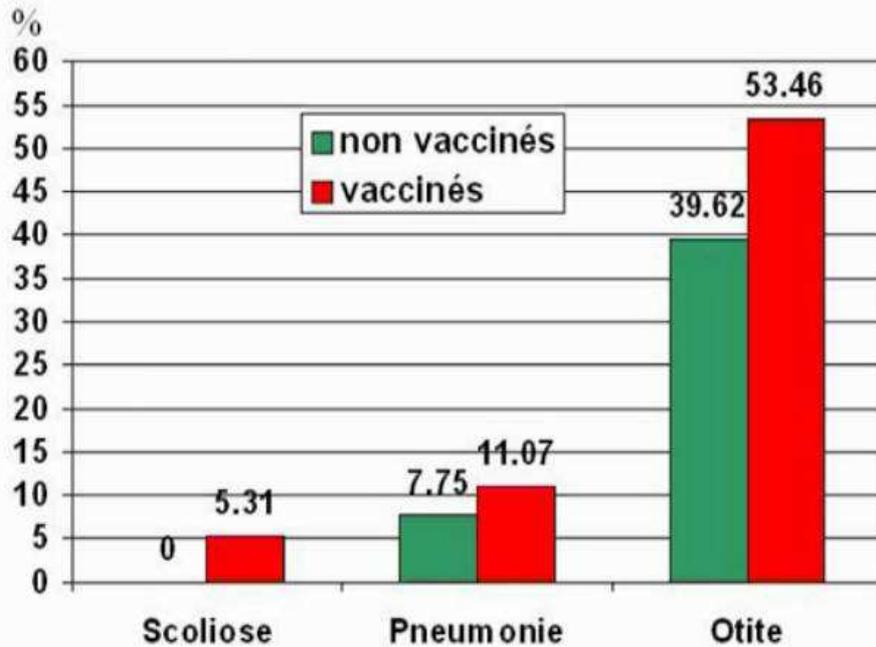
OMS, REH No. 28, 2009, 84, 281-288

Et ce qui va dans le même sens, les enfants non vaccinés sont en meilleure santé que les vaccinés, ce qui est en parfaite cohérence avec la composition des vaccins

Combien d'enfants entre 10-17 ans ont un rhume des foins, une névrodermite ou une allergie au nickel (en %)



Combien d'enfants entre 1-17 ans ont une scoliose, ou ont eu une otite ou une pneumonie (en %)



https://www.youtube.com/watch?v=U-U_LcCuUf0 (10 mn)

Effets secondaires graves avérés des vaccins, liste non exhaustive et non classée

- perturbation systématique de l'encéphalogramme après toute vaccination,
- mort subite des nourrissons,
- dommages cérébraux,
- autisme,
- augmentation du risque de diabète insulino-dépendant,
- sclérose en plaques,
- lupus érythémateux,
- névrites optiques,
- polyarthrites,
- péricardites,
- uvéites postérieures,
- myofasciite à macrophage,
- fibromyalgie,
- convulsions,
- épilepsies,
- syndrome de Guillain-Barré,
- syndrome de Parsonage-Turner,
- thrombocytopénies,
- maladies auto-immunes,
- lichen plan,
- allergies, asthme,
- paralysies, paralysies faciales,
- anaphylaxies,
- embolies pulmonaires,
- paresthésies,
- narcolepsie,
- thromboses veineuses profondes,
- myélites transverses,
- syndrome de fatigue chronique,
- thromboses veineuses profondes,
- embolies pulmonaires,
- cancers, cancers du col de l'utérus,
- leucémies,
- malformations congénitales,
- décès,
- etc.

Zika, un virus connu depuis 1947, et qui a bon dos...

Alors qu'une centaine de cas annuels de microcéphalie y était observée jusque-là, le Brésil en a recensé près de 4000 cas depuis novembre 2015, dans des zones où le gouvernement brésilien a introduit depuis 18 mois du pyriproxifène de Monsanto dans l'eau potable, insecticide destiné à lutter contre la prolifération du moustique tigre responsable de la propagation de la dengue, mais aussi de son cousin le virus Zika. Selon un groupe de médecins argentins qui rapporte ces faits, cet insecticide provoque chez les insectes des malformations mortelles, tandis que le virus Zika n'est retrouvé que chez 17 microcéphalies sur 404 au Brésil. La virulence du virus avec lequel aucune malformation congénitale n'avait été recensée lors des précédentes épidémies, semble accrue depuis l'utilisation massive de ces insecticides, avec l'apparition nouvelle de syndrome de Guillain-Barré... Autres faits incontournables, comme le reconnaissait déjà la BBC dès 26 janvier 2016 : le virus Zika n'a été retrouvé que chez un très petit nombre de bébés décédés de microcéphalie, laquelle n'a jamais été accusée de provoquer des malformations congénitales auparavant. La flambée de microcéphalies au Brésil répond donc à d'autres explications, d'autant que, en dehors de rares cas de syndrome de Guillain-Barré, les cas de Zika sont généralement bénins et ne provoquent des symptômes que chez 1 personne sur 5 et jamais de microcéphalie ou de malformations congénitales. Par contre, « *le Brésil est le plus grand consommateur de pesticides au monde. Certains de ces pesticides sont interdits dans vingt-deux autres pays !* ». Depuis 2012, leur épandage a été massivement utilisé dans ce pays par Monsanto notamment [cf. Zengardner.com]. De plus, un nouveau vaccin DTCa (diphtérie-tétanos-coqueluche acellulaire) a été rendu obligatoire au Brésil au début de l'année 2015, ce qui coïncide parfaitement avec la période au cours de laquelle toute une série de bébés sont nés avec des malformations à partir de décembre 2015. C'est, en effet, à la fin de 2014 que le ministre brésilien de la Santé a annoncé l'arrivée d'un **nouveau vaccin DTCa** qui devait être **rendu obligatoire pour toutes les femmes enceintes** dès que ce vaccin arriverait au Brésil début 2015. Si, le virus Zika n'a pas été retrouvé dans la majorité des bébés qui sont nés avec des malformations, **il est cependant certain que toutes les mères qui ont mis au monde des bébés malformés avaient reçu ce nouveau vaccin au début de leur grossesse**. Le lien de cause à effet paraît donc évident, comme il semble évident que la toxicité du virus soit accrue quand il interagit avec d'importantes quantités de pesticides, comme le pyriproxifène, voire des antibiotiques, comme la tétracycline, prescrits aux bovins depuis 2012 au Brésil.

En conclusion

Lorsque l'on regarde l'utilisation des vaccins dans le monde, notamment par certaines organisations supranationales, on en arrive au constat suivant : les vaccins sont utilisés comme des armes biologiques et chimiques. Car il apparaît qu'ils sont utilisés de façon ciblée contre des populations. Ainsi, la stérilisation des jeunes filles avec le vaccin « HPV », ainsi la dépopulation avec la propagation d'épidémies (*directement ou par abaissement des défenses immunitaires*), ainsi pour abaisser les capacités cognitives, etc. C'est à cette conclusion que l'on arrive lorsque l'on ouvre les yeux et que l'on met tous les éléments du dossier en relation. Un dossier accablant s'il en est ! La vaccination n'est rien d'autre qu'un crime contre l'humanité... On est bien loin des croyances irraisonnées du public en ce dogme... Mais c'est tellement énorme, que c'est incroyable pour beaucoup !